

<https://fakirpresse.info/Qu-a-vote-votre-depute>



Qu'a voté votre député ?

- Le Journal - Décrypter -



Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2012

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Qu'a voté votre député ?



Cliquez sur l'icône pour télécharger le tableau

Fakir a récapitulé ce qu'ont fait vos élus de l'Assemblée au cours du quinquennat Sarkozy.

On a d'abord répertorié sept lois (dont deux refusées) et donné la position majoritaire de chaque groupe parlementaire (avec entre parenthèse le nombre de vote exact) sur une de ces sept lois.

Loi / Groupe	UMP + divers droite	S.R.C + divers gauche	GDR communistes et apparentés	Nouveau Centre	Non inscrits
Loi TEPA - Bouclier fiscal	Pour (156)	Contre (54)	Contre (16)	Pour (10)	Pour (1)
Traité de Lisbonne	Pour (206)	Abst. (121)	Contre (18)	Pour (6)	Contre (4)
Réforme des Retraites	Pour (304)	Contre (203)	Contre (26)	Pour (25)	Contre (4) Abst. (4)
Prolongement mandat militaire pour l'Afghanistan	Pour (308) Abst. (3)	Contre (183)	Contre(24)	Pour (23)	Pour (4) Contre (1)
Mécanisme européen de stabilité	Pour (250)	Abst. (130) Contre (20)	Contre (18)	Pour (11)	Contre (6) Abst. (1)
Interdiction gaz de schiste (refusée)	Contre (248)	Pour (165)	Pour (25)	Contre (17)	Abst. (4)
Renforcement transparence financière (refusée)	Contre (284)	Pour (168)	Pour (26)	Contre (20)	Pour (4)



Mais ça ne suffit pas à notre goût . Alors, on a aussi récapitulé, député par député, département par département, ce qu'a voté l'élu de votre coin. Et on a constitué un joli tableau avec toutes ces infos.

Nous avons choisie quatre lois clés, il nous semble, de la précédente mandature :

- **la réforme des retraites** : contre laquelle ont défilé, à une dizaine de reprises, des millions de salariés, sans obtenir la moindre concession ;

- **le traité de Lisbonne** : le 29 mai 2005, le peuple français s'était prononcé, par référendum, à 55 %, contre le Traité Constitutionnel européen. En entérinant le traité de Lisbonne, les parlementaires, députés et sénateurs réunis, se sont assis sur ce vote populaire, le 7 février 2008.

- **l'envoi de nouvelles troupes en Afghanistan** , décidée à l'automne 2008, en bon serviteur de la stratégie américaine - alors que, aujourd'hui, c'est à qui sortira le plus vite de ce borbier.

- le traité Merkel-Sarkozy, sur le **Mécanisme Européen de Stabilité** , qui grave l'austérité dans le marbre européen, depuis le 21 février dernier.

Voilà des éléments qui peuvent vous aider, ainsi que vos voisins, copains, cousins, à faire votre choix aux législatives des 10 et 17 juin prochains.

Format libre .ODS :

[>](https://fakirpresse.info/IMG/ods/que_vote_votre_depute_verif-2.ods "OpenDocument Spreadsheet - 35 ko")



Cliquez sur l'icône pour télécharger le tableau

Format propriétaire : .XLS

[>](https://fakirpresse.info/IMG/xls/que_vote_votre_depute_verif-2.xls "Excel - 113 ko")



Petit manuel d'utilisation du tableau des votes

1	DEPARTEMENT	DEPUTE (prénom)	DEPUTE (nom)	GROUPE POLITIQUE	REFORME DE RETRAITE:
6	Tout	Jean-Pierre	BALLIGAND	S.R.C.	CONTRE
7	Top 10	/ / Pascale	BERTRAND / GRUNY	UMP	POUR
8	02 AISNE		DESALLANGRE	GDR	CONTRE
9	03 ALLIER	Renaud	BOSSIÈRE	S.R.C.	CONTRE
10	04 ALPES MARITIMES	Isabelle	VASSEUR	UMP	POUR
11	06 ALPES DE HAUTE PROVENCE	Guy	CHAMBEFORT	S.R.C.	CONTRE
12	07 ARDENNES	Gérard	CHARASSE	S.R.C.	CONTRE
13	08 ARDÈCHE	Bernard	LESTERLIN	S.R.C.	CONTRE
14	03 ALLIER	Jean	MALLOT	S.R.C.	CONTRE
15	04 ALPES MARITIMES	Bernard	BROCHAND	UMP	POUR
16	04 ALPES MARITIMES	Eric	CIOTTI	UMP	POUR
17	04 ALPES MARITIMES	Christian / Charles-Ange	ESTROSI / GINESY	UMP	POUR
18	04 ALPES MARITIMES	Jean-Claude	GUIBAL	UMP	POUR
19	04 ALPES MARITIMES	Jean / Michel	LEONETTI / ROSSI	UMP	POUR
20	04 ALPES MARITIMES	Lionel	LUCA	UMP	POUR
21	04 ALPES MARITIMES	Muriel	MARLAND-MILITELLO	UMP	POUR

Cliquez sur la petite flèche en bas à droite de la première case puis cliquer sur votre département (classement par numéro).

Vos députés seront classés par ordre alphabétique.

Si vous voulez plus d'informations, passez simplement la souris sur les titres de la première ligne (département, groupe, lois). Des indications complémentaires sont précisées.

Lorsqu'il y a deux noms, le deuxième est celui du suppléant ou du remplaçant. (ministre-député, décès, élection invalidée, ...)

[edit 15-05-12 : un fichier en format libre avec diverses corrections a été ajouté]